

Demande de vérification des données – Taxe sur les parcs de stationnement

Année d'imposition :	
-----------------------------	--

Identification de l'unité d'évaluation		
Adresse de l'immeuble :		
Numéro de cadastre :	(Seulement s'il s'agit d'un terrain sans bâtiment ou d'un bâtiment sans adresse)	
Numéro de compte foncier :		
Superficie inscrite sur le compte de taxes :	Superficie intérieure :	
	Superficie extérieure :	

Identification du demandeur		
Nom :		Prénom :
Adresse du demandeur :		
Le demandeur est :	Le propriétaire unique de l'unité d'évaluation	
	Un des copropriétaires de l'immeuble	
	Le mandataire du propriétaire	
Numéro de téléphone (jour) :		
Courriel :		

Objets et motifs de la demande de vérification			
Objet(s) de la demande :	Données figurant sur le compte de taxes annuel		
	Données modifiées en cours d'année		
	Autres	Préciser :	
La demande de vérification vise les inscriptions ou omissions suivantes :	Superficie :	Superficie intérieure	
		Superficie extérieure	
	Secteur :	Secteur A	
		Secteur B	
Secteur C			
Motif(s) invoqué(s) :			

Signature du demandeur ou de son mandataire	
Nom du signataire :	
Signature du demandeur :	
Date de la signature :	

Acheminement de la demande de vérification des données	
Veuillez faire parvenir votre demande par courrier ou courriel aux adresses suivantes: <p style="text-align: center;"> Ville de Montréal Service des finances Section Enquêtes 100-630 boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H3B 1S6 enquetes-taxation@ville.montreal.qc.ca </p>	

Paiement du compte de taxes	
Toute demande de vérification ne vous libère pas de l'obligation d'acquitter votre compte. Tout versement fait après la date limite entraîne des frais calculés de jour en jour aux taux mensuels suivants : intérêts = 0,75 % Pénalité = 0,41 %	

Espace réservé au Service des finances	
Date de réception de la demande (AA/MM/JJ) :	
Nom de l'employé qui a reçu la demande :	
Numéro de la demande :	

Ce formulaire est destiné exclusivement à la vérification des données utilisées pour l'imposition de la taxe sur les parcs de stationnement.

Pour une demande de révision du rôle d'évaluation foncière, veuillez contacter le Service de l'évaluation foncière.